

SIE de l'ABBAYE des TROIS ROIS

Compte Rendu du Conseil Syndical du 24 novembre 2014

Le 24 novembre 2014, à 20 heures, se sont réunis à la mairie de Faimbe:

- Jean Marie JACOB et Guy SAINTVOIRIN d'Accolans
- Frank RIBET d'Etrappe
- Francis LHOMME et Nicolas LHOMME de Faimbe
- Jean François GREMAUX et Jacques MONTILLOT d'Onans
- Frédéric ROUTHIER et Jean Paul BELON de Grammont
- Cyril CORNEVAUX et Denise MATHIOT de Geney
- Fabien PIERROT de Marvelise
- Marie Odile BROUDIC et Jérôme SIMEANT de Gémonval

Assistés de Michel BOURRELIER de MBConseils. Véolia s'est excusée auprès du président mais lui a transmis les éléments demandés avant la réunion.

A noter que la commune de Gémonval a désigné ses délégués suppléants : Véronique DOMERGUE et Valérie BOULANGER. La commune de Grammont doit faire de même prochainement.

Examen des points de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion en date du 20 octobre 2014 :

Le conseil décide à l'unanimité d'adopter le compte rendu de la réunion du 20 octobre 2014 dressé par MBConseils.

Le conseil rappelle son accord pour que les courriers et convocations soient transmises par email. Pour l'instant, seules les mairies sont destinataires. Les délégués devront absolument donner leurs adresses email personnelles au président pour être destinataires.

2. Travaux réalisés à Geney :

Le syndicat et la commune de Geney ont réalisé conjointement des travaux effectués par l'entreprise CLIMENT. La réfection des enrobés à la charge du syndicat ont été facturés à la commune de Geney qui a réglé sa facture en totalité.

Le président propose au conseil de reverser à la commune la somme facturée (11 923,60 €), déduction faite des subventions encaissées par la commune, soit 8 942,70€ (prévus au devis du syndicat pour 11 800 €).

Le conseil adopte cette décision à l'unanimité.

3. Travaux à entreprendre :

Véolia a remis au président un tableau récapitulatif des fuites détectées et réparées sur les trois dernières années. Après examen, il s'avère que sur les 17 citées, trois ne sont pas des casses. Compte tenu du fait qu'il existe un compteur de sectorisation pour quasiment chacun des villages du syndicat, et que le dernier

rendement réseau connu est inférieur à l'engagement contractuel de Véolia, sans que Véolia puisse arguer de circonstances exceptionnelles, le conseil se prononce pour l'application des pénalités prévues au contrat, faute pour Véolia de remonter ce rendement.

Véolia a également remis au président, suite à l'entrevue du 12 novembre dernier, les priorités de renouvellement de canalisations : deux canalisations sont prioritaires :

- la traversée d'Accolans car la commune a projeté de refaire sa voirie : 515 ml de diamètre 100 et 60 qui datent de 1966 sont concernés ainsi que la reprise de tous les branchements.

- le refoulement de Geney vers Onans : 3 000 ml de fonte grise très cassante de diamètre 125 qui pourraient éventuellement être remplacés par du P.E. déroulé à la trancheuse.

La première étape consiste à trouver un maître d'œuvre.

A l'unanimité, le conseil charge le président d'établir une consultation de maîtres d'œuvre sur la base de ces deux projets.

4. Alimentation de la commune de Brétigny :

La sous-préfecture a notifié son refus de voir une commune adhérer au syndicat avec des conditions à la clé. Pour l'heure, la source de Brétigny est fermée et la commune est alimentée en totalité par le syndicat des trois rois.

A l'unanimité, le conseil se prononce pour l'établissement d'une convention de vente d'eau en gros, qui permettra à la commune de Brétigny de garder son indépendance, tout en ayant une eau de qualité.

Le conseil mandate le président pour établir un projet de convention.

5. Etablissement des périmètres de protection :

Le président a pris contact avec l'ARS qui pilote le dossier. Selon sa représentante, madame Nicole APPERY, le principal obstacle serait le bornage de la parcelle où est située la station. Cette parcelle n'est pas définie au cadastre, et même si le syndicat peut se prévaloir de la prescription trentenaire, rien n'indique qu'il est propriétaire.

Le conseil, à l'unanimité, charge le président de contacter les propriétaires aboutissants et de mandater un géomètre pour délimiter officiellement cette parcelle. Après quoi, il recontactera l'ARS pour faire avancer le dossier, son blocage entraînant le blocage des subventions.

6. Devis de mise en œuvre d'un nouveau PAEC :

La chambre d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort, en la personne de madame Isaline EUGENE (Jonxion 1, La Tour, 1, avenue de la gare TGV, 90 400 MEROUX), a proposé au président un devis d'accompagnement et de suivi d'un nouveau PAEC, pour un montant de 4 536 € TTC. Ce plan, succédant au précédent, aurait pour objectif la remise en herbe de 40 hectares en 2015 et 20 hectares en 2016, dans des zones sensibles du Bassin d'Alimentation du Captage. Le précédent plan a permis la remise en herbe de 50 hectares dans ces mêmes zones sensibles.

Le conseil, à l'unanimité, mandate le président pour connaître les subventions qui peuvent être allouées à cette action. Il le mandate également pour rencontrer les agriculteurs concernés et connaître leurs projets.

7. Questions diverses :

Le conseil décide de renouer avec l'usage que chaque commune expose ses questions diverses par la voix de ses délégués :

- **Geney** : La station d'épuration a été mise en cause car son rejet rejoindrait le captage et elle recevrait de plus du purin : le président rappelle qu'il a en instance une demande de coloration auprès de l'hydrogéologue pour affirmer ou infirmer cette hypothèse. Quant au purin, il semble qu'un agriculteur en soit la cause car sa fosse n'est pas vidée. La municipalité a déjà pris contact avec cet administré qui a fait des promesses. Si la situation ne s'améliore pas, il sera fait appel aux services de la police des eaux.

- **Etrappe** : Frank RIBET rappelle que le syndicat doit être couvert par une assurance et qu'il serait bon que le président le soit également dans son action d'élu. Les tarifs étant disparates, à l'unanimité, le conseil mandate le président pour souscrire ces deux contrats aux meilleures conditions.

- **Grammont** : une fuite a été réparée par Véolia qui n'a pas fait de réfection de chaussée : cet oubli lui sera signalé.

La commune va renouveler un poteau d'incendie vétuste : elle peut le faire faire par l'entreprise de son choix ; toutefois, la fermeture et l'ouverture sont exclusivités de Véolia.

De nombreuses bouches à clé ne sont plus apparentes. Il est demandé à Véolia de les repérer.

- **Onans** : une fuite a été réparée en juillet dernier dans une pâture au lieudit «en Godevin », mais la fouille n'est toujours pas rebouchée et il reste des matériels sur place (bouche à clé, prolongateurs). Sera signalé à Véolia.

Une campagne de publicité menée par Générale des Eaux a ciblé les abonnés du syndicat pour les couvrir en cas de fuite après compteur. Il est rappelé la loi Warsmann.

L'entretien des poteaux d'incendie ne peut en aucun cas être pris par le syndicat. Véolia devra adresser à chaque commune adhérente une proposition d'entretien, au même prix pour toutes.

La séance est close à 23 heures, clôturée par le pot de l'amitié

Dressé par MBConseils, le 27 novembre 2014.